

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 549

6 avril 2007

SOMMAIRE

ABC Translations, S.à r.l.	26350	Gabbana S.à r.l.	26319
Access Technologies S.à r.l.	26349	Gabbana S.à r.l.	26320
Access Technologies S.à r.l.	26349	Gabbana S.à r.l.	26323
Alca S.à r.l.	26351	Gabbana S.à r.l.	26323
Alca S.à r.l.	26351	Gabbana S.à r.l.	26323
Allrent Luxembourg S.A.	26317	Gabbana S.à r.l.	26322
All Trans & Rent S.A.	26317	Gabbana S.à r.l.	26320
Ambiente S.à r.l.	26350	Grand-Duché Lease	26325
Antony Press S.à r.l.	26352	Groupe Transaxxion S.A.	26348
Araxal S.A.	26325	Groupe Transaxxion S.A.	26347
Benelux Business Corporation S.A.	26314	Groupe Transaxxion S.A.	26348
Blue Lagoon Shipping S.A.	26346	Groupe Transaxxion S.A.	26348
Blue Lagoon Shipping S.A.	26347	Helius International S.à r.l.	26341
Blue Lagoon Shipping S.A.	26347	Hilsen Holding Sàrl	26349
Blue Lagoon Shipping S.A.	26346	Insurance Management S.A.	26334
Chalet Mierscherbiérg S.à r.l.	26352	IPEF II Holdings N°4 S.A.	26323
Chine Investissement 2000	26351	IPEF II Holdings N°4 S.A.	26324
Coffee Company S.A.	26329	IPEF II Holdings N°4 S.A.	26325
cominvest Welt Invest 4/2007	26307	IPEF II Holdings N°4 S.A.	26326
Compagnie Générale d'Innovation (Lu- xembourg) S.A.	26314	IPEF II Holdings N°4 S.A.	26324
Data-Immo S.à r.l.	26352	Jona Universal Corporation S.A.	26344
Data-Immo S.à r.l.	26352	Le Nouveau Beauvoir S.à r.l.	26330
Eliop International S.A.	26316	Leys Investments S.A.	26326
"Elips Luxembourg" SA	26339	LuxCo 9 S.à r.l.	26309
Etalux Immobilière	26322	Maiden International S.A.	26315
Etalux Immobilière	26322	Maiden International S.A.	26315
Etalux Immobilière	26322	MDS International	26345
Etalux Immobilière	26322	MDS International	26345
Euro Paket Service GmbH	26341	Montevrin S.à r.l.	26331
Euro Paket Service GmbH	26341	Morea Finance S.A.	26315
Euro Paket Service GmbH	26342	Nileen S.A.	26317
Euro Paket Service GmbH	26341	Nileen S.à r.l.	26317
Euro Paket Service GmbH	26342	Novamex - Promotion Industrielle et Fniancière S.A.	26316
Euro Paket Service GmbH	26342	ORDILUX S.à r.l. (Ordinateur Distribution Luxembourg)	26349
F.C. Wiltz 71	26337	Passauer Trading A.G.	26325
Fyntan SA	26342		

Photronics Luxembourg S.à r.l.	26317	Société de Promotion Financière et d'In-	
Pigra S.A.	26345	vestissement S.A.	26320
Pigra S.A.	26347	Société de Promotion Financière et d'In-	
P.L.C. Recordz S.à r.l.	26325	vestissement S.A.	26321
Plutos International Fund	26309	Société de Promotion Financière et d'In-	
Primero Holding S.A.	26314	vestissement S.A.	26321
Promotion de la Culture	26321	Société de Promotion Financière et d'In-	
Rare Investment S.A.	26314	vestissement S.A.	26321
Resurrection S.A.	26316	Tanagra S.A.	26345
Resurrection S.A.	26343	Technology Research Center	26324
Rhein und Moselschiffahrt Luxemburg		Technology Research Center	26344
S.A.	26351	Technology Research Center	26344
Romero Holding S.A.	26319	The Bank of New York (Luxembourg) S.A.	
S.A.Specaly International	26307	26309
Scanship Environmental Luxembourg S.à		Toscana Investissements S.A.	26343
r.l.	26337	Trendy Foods Luxembourg S.A.	26307
Secupar S.A.	26326	Worldson International Holding	26346
Siclan Holdings S.A.	26314	Worldson International Holding	26346
Soc.E.Fin. SA	26343	Zenith Holding Sàrl	26350
Société de Promotion Financière et d'In-		Zenith Holding Sàrl	26350
vestissement S.A.	26320		

cominvest Welt Invest 4/2007, Fonds Commun de Placement.*Auflösung wegen Endfälligkeit*

Am 3. April 2007 endet gemäss Artikel 27 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des cominvest WELT INVEST 4/2007.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt EUR 50,06.

Die thesaurierten Erträge aus Vorjahren belaufen sich auf EUR 0,00, der Zwischengewinn für das am 3. April 2007 abgelaufene Geschäftsjahr beträgt EUR 0,00.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile erfolgt durch CLEARSTREAM BANKING AG mit Valuta 4. April 2007.

cominvest ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2007030231/267/13.

S.A. Specaly International, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 46.412.

Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 20.492.

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION

Il est proposé de réaliser la fusion par absorption de S.A. SPECALY INTERNATIONAL, ci-après dénommée la «Société Absorbée» par TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A., ci-après dénommée la «Société Absorbante».

*A. Description des sociétés à fusionner**1. Société Absorbée*

La société anonyme S.A. SPECALY INTERNATIONAL, ci-après désignée la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.412, constituée le 30 décembre 1993 par acte reçu par M^e Frank Baden, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 18 avril 1994 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 862 du 28 novembre 1998.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à cent soixante mille (160.000,-) euros, divisé en quatre mille cent quatre-vingt (4.180) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Société Absorbante

La société anonyme TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A., ci-après désignée la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-5326 Contern, Zone Industrielle Weihergewann, 7, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.492, constituée sous la dénomination de ALIGROS S.A. suivant acte reçu par Maître Marc Fischbach, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 2 août 1983, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu sous seing privé en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 22 mai 2002 et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C n^o 713 du 7 avril 2006.

Au moment de la réalisation effective de la fusion, son capital social sera fixé à trente et un mille (31.000,00) euros, divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

B. Modalités de la Fusion

1. La fusion sera réalisée par voie d'absorption de S.A. SPECALY INTERNATIONAL, la Société Absorbée, par TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A., la Société Absorbante, et est motivée par la nécessité de réorganiser et de regrouper les activités de ces deux sociétés, de manière à ne plus former qu'une seule entité exerçant la même activité.

2. Le projet de fusion est basé sur les bilans de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis à la date du 31 décembre 2006.

La fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante en date du 1^{er} janvier 2007.

A compter de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

3. La fusion sera effectivement réalisée à la date où sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes adoptant la fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Etant donné que les actionnaires de la Société Absorbée détiennent indirectement la totalité du capital de la société Absorbante et que la proportion détenue directement ou indirectement par chacun de ces actionnaires dans le capital social des deux sociétés est identique, le rapport d'échange est fixé à une action de la Société Absorbée contre une action de la Société Absorbante.

Dès lors, en échange du transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant de quatre cent cinquante et un mille cent et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (451.101,89), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à quatre cent quatre-vingt-deux mille cent et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (482.101,89) par l'émission de quatre mille cent quatre-vingt (4.180) actions sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles actions émises seront attribuées directement aux actionnaires de la Société Absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation. Les actions nouvellement émises seront des actions qui donneront immédiatement droit à des droits identiques aux droits dont bénéficient les actions existantes de Société Absorbante.

Compte tenu de l'existence de deux cent quarante-neuf (249) actions de la société absorbante dans le patrimoine de la société absorbée, la Société Absorbante procédera lors de son assemblée générale extraordinaire d'approbation de fusion à la réduction de son capital par l'annulation de ces deux cent quarante-neuf (249) actions propres détenues dans son portefeuille.

6. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

7. Il n'y a dans la Société Absorbée ni actionnaires ayant des droits spéciaux ni porteurs de titres autres que des actions.

8. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

9. a) La Société Absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent au 1^{er} janvier 2007, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

b) La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c) La Société Absorbante acquittera à compter du 1^{er} janvier 2007 tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

d) La Société Absorbante exécutera tous contrats et tous engagements, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée, tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.

e) Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

f) La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

10. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

11. Tous les actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 31 décembre 2006 ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

12. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

13. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

14. Conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les conseils d'administration des sociétés TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A. et S.A. SPECALY INTERNATIONAL ont décidé d'introduire une requête auprès du magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale afin qu'un réviseur d'entreprises unique, agréé par le Ministère de la Justice et établi à Luxembourg, soit

désigné comme seul expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266 al. 2 de la même loi.

15. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

S.A. *SPECIALY INTERNATIONAL / TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A.*

F. Plunus, G. Bergmans

Référence de publication: 2007029547/534/109.

(070044145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Plutos International Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds PLUTOS INTERNATIONAL FUND, welcher von der cominvest ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030271/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05682. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

The Bank of New York (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

EXTRAIT

Monsieur Matthew John Hatton, One Canada Square, Londres E14 5AL, Grande-Bretagne, a été élu en tant qu'administrateur de la Société le 31 août 2006 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

Ont été élus en leur qualité de délégués à la gestion journalière de la Société:

Monsieur David John Micallef, Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, le 2 janvier 2000; Monsieur Christian Marcel Denizon, Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, le 1^{er} janvier 2005 et Monsieur Franck Wassmer, Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

D. Micallef / C. Denizon

Managing Director / Deputy General Manager

Référence de publication: 2007030645/1163/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

LuxCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Mademoiselle Katrin Langner, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 janvier 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 9 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of January,
Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84,993,

here represented by Ms Katrin Langner, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy under private seal, dated 22 January 2007,

said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 9 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The subscriber states and acknowledges that each share has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred *inter vivos* to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and

the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., previously named.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: K. Langner, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 52, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007026762/227/231.

(070021296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Siclan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 92.864.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025536/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07704. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Compagnie Générale d'Innovation (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.485.

Rare Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.386.

Primero Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.831.

Benelux Business Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.853.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extrait

Par jugement du vingt-six janvier 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes,

- la société COMPAGNIE GENERALE D'INNOVATION (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse

- la société RARE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt de fait inconnue à cette adresse

- la société PRIMERO HOLDING S.A. ayant son siège social à: L-2520 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse;

- la société BENELUX BUSINESS CORPORATION S.A. ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Céline Lärmet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Larmet
Le liquidateur

Référence de publication: 2007029835/7204/43.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07812. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07814. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07817. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07819. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Maiden International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 92.865.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025537/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07699. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Maiden International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 92.865.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025539/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07740. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Morea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.809.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 janvier 2007 que le siège social de la société a été transféré du L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, au 560A, rue de Neudorf, L-2220, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007025551/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Resurrection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.670.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme commissaire aux comptes de la société RESURRECTION S.A., Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, Section B, Numéro 50.670, à effet du 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 janvier 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A. (anc. EUROLUX MANAGEMENT S.A.)

Signature

Référence de publication: 2007028856/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 janvier 2007 que le siège social de la société a été transféré du L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, au 560A, rue de Neudorf, L-2220, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025553/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.475.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 décembre 2006 a décidé de transférer le siège social du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Claudio Vidoli-Manzini, Administrateur
- Monsieur Giancarlo Mascioni, Administrateur
- Monsieur Luigi Cogliati, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025555/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Photronics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 93.891.

Les comptes annuels au 31 octobre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025583/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09731. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Nileen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Nileen S.A.).

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 81.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025584/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05340. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Allrent Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. All Trans & Rent S.A.).

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.
R.C.S. Luxembourg B 80.379.

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALL TRANS & RENT S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.379,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 du 6 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 6 septembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1199 du 24 novembre 2004,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, commerçant, demeurant à Rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha, 3130-223 Soure, Portugal,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisa Drooghmans, infirmière graduée, demeurant à B-3690 Zutendaal, Langendykstraat 10 Bus 2,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bart Ketelslegers, ingénieur, demeurant à B-3690 Zutendaal, Langendykstraat 10 Bus 2,

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Beaufort. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.- Changement de la dénomination sociale en ALLRENT LUXEMBOURG S.A. et modification afférente du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.2. La société adopte la dénomination ALLRENT LUXEMBOURG S.A.

3.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Objet. La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

4.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Diekirch à Beaufort et de fixer la nouvelle adresse à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Beaufort. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ALLRENT LUXEMBOURG S.A. et par conséquent de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.2. La société adopte la dénomination ALLRENT LUXEMBOURG S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Objet. La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation

de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Le notaire soussigné a informé les comparants que l'autorisation de commerce doit être demandée en vue de l'exécution du crédit objet social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. J. Vrolijkx, E. Drooghmans, B. Ketelslegers, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 décembre 2006, vol. 362, fol. 90, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007028174/201/101.

(070011793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Romero Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.383.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 mai 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025585/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025607/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10181. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025608/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10177. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025609/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10173. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Société de Promotion Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.292.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025611/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10189. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Société de Promotion Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.292.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025612/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10188. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Société de Promotion Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.292.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025613/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10187. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Promotion de la Culture, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 14, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 10.243.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026460/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08931. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Société de Promotion Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.292.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025614/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10186. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Société de Promotion Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.292.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025615/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10185. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Etalux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 31.710.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025616/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10217. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Etalux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 31.710.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025617/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10220. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Etalux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 31.710.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025618/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10223. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Etalux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 31.710.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025619/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10225. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025620/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025621/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10161. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**IPEF II Holdings N°4 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.895.

La situation comptable au 30 juin 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007026461/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10998. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025622/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10165. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025623/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10168. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.**IPEF II Holdings N°4 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.895.

La situation comptable au 30 juin 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007026462/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10984. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Technology Research Center, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.062.

EXTRAIT

M. Jean-Pierre Higuët, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 1^{er} janvier 2007 de son mandat d'administrateur de la société TECHNOLOGY RESEARCH CENTER S.A. société immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.062 dont le siège est établi L-2330, 128, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028905/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

IPEF II Holdings N°4 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.895.

La situation comptable au 30 juin 2004 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007026464/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10982. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Araxal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.802.

Passauer Trading A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.940.

Grand-Duché Lease, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.606.

P.L.C. Recordz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 81.055.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 4 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.A. ARAXAL, dont le siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, a été dénoncé en date du 12 décembre 2003.

- S.A. PASSAUER TRADING A.G., avec siège social à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

- S.à.r.l. GRAND-DUCHE LEASE, dont le siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, a été dénoncé en date du 30 décembre 2003.

- S.à.r.l. P.L.C. RECORDZ, dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, a été dénoncé en date du 1^{er} avril 2003.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire, Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Diab Boudene, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 janvier 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître D. Boudene
Le liquidateur

Référence de publication: 2007029853/7233/41.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03987. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03988. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03989. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03990. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

(070005869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

(070005871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

(070005873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

IPEF II Holdings N°4 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.895.

—
La situation comptable au 30 juin 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007026465/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10978. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

IPEF II Holdings N°4 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.895.

La situation comptable au 30 juin 2002 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007026467/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11028. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Secupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.519.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg,
le 25 novembre 2006 à 18.00 heures*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration que Monsieur Henri Goedert est élu Président du Conseil d'Administration conformément à l'article 10.1 des statuts de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007026469/312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Leys Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.041.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Geoffrey Denton, homme d'affaires, demeurant House Déjà Vu, rue de Coudre, Saint Peter's, Guernsey GY7 9 HZ, Grande-Bretagne,

ici représenté par Monsieur Jean Wagener, ci-après dénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 14 décembre 2006.

2.- Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LEYS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Geoffrey Denton, prénommé, trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Jean Wagener, prénommé, une action	<u>1</u>
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cent cinquante Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Monsieur Michael Hawkes, homme d'affaires, demeurant à Park Farm, Park Farm Drive, Punchbowl Lane, Dorking (Surrey) RH5 4EB Grande-Bretagne.

b.- Monsieur Geoffrey Denton, homme d'affaires, demeurant House Déjà Vu, rue de Coudre, Saint Peter's, Guernsey GY7 9 HZ, Grande-Bretagne

c.- Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire. Monsieur Michael Hawkes est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2120 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012 Monsieur Michael Hawkes, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 316S, fol. 59, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026645/242/155.

(070021066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Coffee Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9409 Vianden, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 92.010.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma
abgehalten am 21. Dezember 2006 um 17.00 Uhr*

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschliessen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäss Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 6 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Herrn Ivo Selis und Frau Marcella Vanheel zu übertragen. Sie werden als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und können die Gesellschaft nach aussen verpflichten durch ihre alleinige Unterschrift.

Die Mandate der neuen Delegierten sind für eine unbegrenzte Dauer festgesetzt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, den 21. Dezember 2006.

Unterschrift

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2007028368/832/21.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2007, réf. DSO-CA00067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(07003375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Le Nouveau Beauvoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 124.070.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Speller, employé privé, né à Echternach, le 11 octobre 1946, demeurant 29, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LE NOUVEAU BEAUVOIR S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition du ou des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignées par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'unique associé Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant 29, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jean Speller, employé privé, né à Echternach, le 11 octobre 1946, demeurant 29, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, comme gérant administratif,

b) Monsieur Didier Pascal Weber, serveur, né à Boulay-Moselle (France), le 26 mai 1966, demeurant 26, rue de la Forêt, F-57220 Ottonville, comme gérant technique,

la société se trouvant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

2.- Le siège social est établi à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Speller, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 61, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007026679/212/84.

(070021317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Montevrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.054.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ANCELY STRATEGIES S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 31 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aliénation d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MONTEVRIN S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Le capital peut-être en outre modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, le comparant, représenté comme dit est, déclare que les parts sociales ont toutes été souscrites par ANCELY STRATEGIES S.à r.l. préqualifiée, et qu'il est dès lors l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 82, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007026699/220/144.

(070021198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Insurance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 123.602.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Havelange Marc, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1959 à Luxembourg, résidant rue Saint Jean, 1, à 6700 Arlon (B).

2. La société à responsabilité limitée SOFIROM S.à r.l, ayant son siège social à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 104.680,

constituée sous forme de société anonyme avec la dénomination SOFIROM S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange en date du 28 janvier 1997, publiée au Mémorial C des sociétés et associations numéro 239 du 16 mai 1997, changée en société à responsabilité limitée avec la dénomination SOFIROM S.à r.l. par décision de l'Assemblée Générale du 7 août 2001, publiée au Mémorial C des sociétés et associations à la page 15759 de l'année 2001,

représentée par son gérant unique Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à Rombach, 18, rue de Bigonville, nommé à cette fonction par la prédite Assemblée Générale avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature,

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Forme, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de INSURANCE MANAGEMENT SA.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Admi-

nistration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société aura une durée illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet l'intermédiation et le courtage en matières d'assurances.

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (Eur 310,-) chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi. Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'Administration

Art. 8. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le Conseil Général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Art. 9. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Assemblées Générales

Art. 12. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quinze juin à 19.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille sept.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 14. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Havelange Marc, prénommé	98 actions
2. la société SOFIROM S.à r.l., prénommée	2 actions
Total: cent actions	100 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cent (2.500,-) Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L 8814 Bigonville, rue principale 34.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Havelange Marc, prénommé,

2. Mademoiselle Poujade Julie, employée privée, née le 28 mai 1975 à Bordeaux (France), résidant à L-6646 Wasserbillig, 27, rue des Romains,

3. Madame Guillaume Colette, retraitée, née le 27 mars 1933 à Ethe (Belgique), domiciliée rue de Toernich-138 à 6700 Arlon (B).

3) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La sàrl LUXFIBEL, 18, route de Bigonville à L8832 Rombach, inscrite au registre de commerce sous le numéro B102.116

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

La société se trouve engagée, soit par la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

4) A été nommé au poste d'administrateur-délégué avec les pouvoirs les plus étendus, Monsieur Havelange Marc, préqualifié.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale Annuelle.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Havelange, P. Bossicard, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2007, vol. 620, fol. 33, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 janvier 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007028370/4917/157.

(070011797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

F.C. Wiltz 71, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9501 Wiltz,

R.C.S. Luxembourg F 446.

Ausserordentliche Generalversammlung des F.C. WILTZ 71 vom 25. Juli 2006 (Buvette Geitz)

Tagesordnung:

- Statutenänderung «Geschäfts- und Buchführung»

Wegen des UEFA-Lizenzierungsverfahrens und auf Empfehlung der FLF hin, sind die Vereine gebeten ihr Geschäftsjahr in Zukunft am 1. Januar zu beginnen und am 31. Dezember abzuschliessen.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 25. Juli 2006 hat einstimmig folgende Statutenänderung beschlossen.

Artikel 23 wird wie folgt abgeändert:

«Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

Um diese Änderung vorzunehmen, wird das Geschäftsjahr das am 30. Juni 2006 endete bis zum 31. Dezember 2006 verlängert.

Wiltz, den 25. Juli 2006.

R. Schneider / J.-C. Thines / A. Martin

Der Präsident / Der Sekretär / Der Kassierer

Référence de publication: 2007028334/800344/22.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2007, réf. DSO-CA00126. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070004924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Scanship Environmental Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.682.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P., a limited partnership incorporated on the 1st of August 2005 and existing under the laws of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Delaware, United States and being registered under number 3960849 with CORPORATION TRUST COMPANY acting through its general partner, AQUA GenPar II, L.P., acting through its general partner AQUA ADVISORS II, L.L.C., the sole holder of shares of SCANSHIP ENVIRONMENTAL LUXEMBOURG S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on the 26th of June 2006 by deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1725 on 15 September 2006, represented by proxy by M^e François Feiten, lawyer, residing in Luxembourg (such proxy initialled ne varietur by the appearing party and the notary shall remain annexed to the present).

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which a resolution is to be passed is as follows:

(I) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred seventeen thousand nine hundred Euros (EUR 117,900.-) by the contribution in cash of one hundred five thousand four hundred Euros (EUR 105,400.-) divided into four thousand two hundred and sixteen (4,216) shares, subscription and payment of the shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) to be issued within the capital increase by the sole shareholder of the Company, AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P.; allocation of the contribution of cash for an amount equal to the aggregate nominal value per share to be issued to the share capital account and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation to reflect the issued shared capital of one hundred seventeen thousand nine hundred Euros (EUR 117,900.-) represented by four thousand seven hundred and sixteen (4,716) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to bring it from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred seventeen thousand nine hundred Euros (EUR 117,900.-) by the contribution in cash of one hundred five thousand four hundred Euros (EUR 105,400.-) divided into four thousand two hundred and sixteen (4,216) shares. The shares so issued with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) within the capital increase are subscribed to and paid for by the sole shareholder of the Company, AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P.

Proof of the payment of the shares in cash has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares issued to the share capital account. It is then resolved to amend the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation to reflect the issued shared capital of one hundred seventeen thousand nine hundred Euros (EUR 117,900.-) represented by four thousand seven hundred and sixteen (4,716) shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at one hundred seventeen thousand nine hundred Euros (EUR 117,900.-) represented by four thousand seven hundred and sixteen (4,716) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 2,500.- Euros.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the sole shareholder of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour du mois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P., une limited partnership créée le 1^{er} août 2005 et existante sous les lois du Delaware et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801,

County of New Castle, Delaware, United States et étant enregistrée sous le numéro 3960849 avec la CORPORATION TRUST COMPANY, agissant par son partenaire général, AQUA GenPar II, L.P., agissant lui-même par son partenaire général AQUA ADVISORS II, L.L.C., l'associé unique de SCANSHIP ENVIRONMENTAL LUXEMBOURG S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 26 juin 2006 par acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1725 le 15 septembre 2006, représenté par procuration par M^e François Feiten, avocat, demeurant à Luxembourg (une telle procuration initialisée ne varietur par les parties présentes et par le notaire doit rester annexée au présent).

La partie comparante a déclaré et requis du notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cent parts sociales (500) en émission de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution doit être passée est le suivant: (I) Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent dix sept mille neuf cent Euros (EUR 117.900,-) par la contribution en espèces de cent cinq mille quatre cent Euros (EUR 105.400,-) divisé en quatre mille deux cent seize (4,216) parts sociales, souscription et paiement des parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital par l'associé unique de la Société AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P.; attribution de la contribution en espèces d'un montant équivalent à la valeur nominale par part sociale à émettre au compte de capital social., modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société, de manière à refléter le capital social émis cent dix sept mille neuf cent Euros (EUR 117.900,-) divisé en quatre mille sept cent seize parts sociales (4,716) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Après délibération, les décisions suivantes ont été adoptées par l'associé unique:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) pour l'amener à un montant de cent dix sept mille neuf cent Euros (EUR 117.900,-) par la contribution en espèces de cent cinq mille quatre cent Euros (EUR 105.400,-), divisé en quatre mille deux cent seize parts sociales (4.216), souscription et paiement des parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) à émettre dans le capital social par l'associé unique de la Société, AQUA INTERNATIONAL PARTNERS II L.P. Preuve du paiement des parts sociales en espèce a été donnée au notaire soussigné.

Il est décidé d'attribuer un montant équivalent à la valeur nominale par part sociale à émettre au compte de capital social. Il est alors décidé de modifier consécutivement la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société, de manière à refléter le capital social émis de cent dix sept mille neuf cent Euros (EUR 117.900,-) divisé en quatre mille sept cent seize parts sociales (4.716) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, de la façon qui suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent dix sept mille neuf cent Euros (EUR 117.900,-) divisé en quatre mille sept cent seize parts sociales (4.716) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à 2.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 3, case 4. — Reçu 1.054 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026949/211/112.

(070021260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

"Elips Luxembourg" SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 81.915.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ELIPS LUXEMBOURG SA, en abrégé ELIPS.LU, avec siège social à L-9991 Weiswampach, maison 150, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1066 du 26 novembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004, publiée au dudit Mémorial C, numéro 1178 du 19 novembre 2004

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2005, publiée au dudit Mémorial C, numéro 520 du 11 mars 2006 inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 81.915

L'Assemblée est ouverte à 11.10 heures et choisit comme président/scrutateur Madame Anne Françoise Moutschen, employée, demeurant à B-4141 Banneux, 67, rue des Fawes qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Grevenknapp.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Prolongation de l'exercice social de la société pour une durée de 3 mois et modification subséquente de l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'année sociale de la société commence le premier avril et finit le dernier jour du mois de mars. Par dérogation, l'exercice social de l'année 2006 a commencé le 1^{er} janvier et se terminera le 31 mars 2007.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'Assemblée Général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide de prolonger l'exercice social de la société pour une durée de 3 mois et modification subséquente de l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'année sociale de la société commence le premier avril et finit le dernier jour du mois de mars. Par dérogation, l'exercice social de l'année 2006 a commencé le 1^{er} janvier et se terminera le 31 mars 2007.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente Assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A.-F. Moutschen, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 décembre 2006, vol. 321, fol. 35, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur f.f. (signé): Mr. Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007028162/2724/59.

(070013573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007028845/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11299. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007028846/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11296. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007028847/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11293. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Helius International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.078.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007028853/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00903. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007028848/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11286. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007028849/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11283. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Euro Paket Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.282.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007028850/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11280. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Fyntan SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.735.

Le siège de la société FYNTAN S.A., au 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 12 septembre 1996 par son agent domiciliataire.

Pour l'agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029074/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Resurrection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.670.

—
Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme administrateur de la société RESURRECTION S.A.,
Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, Section B, Numéro 50.670, à effet du 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 janvier 2007.

SELINE MANAGEMENT Ltd

Signature

Référence de publication: 2007028859/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Soc.E.Fin. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.344.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2007 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été élus respectivement en qualité d'administrateurs de type A et d'administrateur de type B, en remplacement de Messieurs David De Marco, Luciano Silippo et Bruno Beernaerts, démissionnaires.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

ii) Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007028870/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Toscana Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 72.994.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028969/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09822. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Technology Research Center, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.062.

—
EXTRAIT

M. Stéphane Biver, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 1^{er} janvier 2007 de son mandat d'administrateur de la société TECHNOLOGY RESEARCH CENTER S.A., société immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.062 dont le siège est établi L-2330, 128, boulevard de la Pétrusse.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028911/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Technology Research Center, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.062.

—
EXTRAIT

M. Frédéric Deflorenne, demeurant professionnellement L-5752 Frisange, 23, Haffstroos, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 1^{er} janvier 2007 de son mandat d'administrateur de la société TECHNOLOGY RESEARCH CENTER S.A., société immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.062 dont le siège est établi L-2330, 128, boulevard de la Pétrusse.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028914/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Jona Universal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 104.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028918/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00001. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Pigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.073.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

PIAGRA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007028949/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01459. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Tanagra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 103.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028922/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00002. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

MDS International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 92.148.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028927/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00005. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

MDS International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 92.148.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028930/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00006. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Worldson International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.248.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028935/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00012. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Worldson International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.248.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028940/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00013. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Blue Lagoon Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.346.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028986/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01807. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Blue Lagoon Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.346.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028989/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01809. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Blue Lagoon Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.346.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028991/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01810. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Blue Lagoon Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.346.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028994/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01811. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Pigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.073.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

PIAGRA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007028953/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01461. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Groupe Transaxxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 73.170.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028964/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00096. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Groupe Transaxxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 73.170.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028965/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00101. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Groupe Transaxxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 73.170.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007028968/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00104. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Groupe Transaxxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 73.170.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007028961/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00095. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

ORDILUX S.à r.l. (Ordinateur Distribution Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 30.616.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 19 décembre 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 27 décembre 2006, volume 924, fol: 16, case 9, que:

le capital de la société ORDILUX S.à r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- Monsieur Willy Hein, indépendant, demeurant à Luxembourg	1.280
Total: mille deux cent quatre-vingt parts	1.280

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2007.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007029081/203/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Access Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg B 64.046.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts du 15 septembre 2006, dûment enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2006, volume 922, folio 1, case 12, que Madame Bernadette Sneyers de L-7531 Mersch, 16, rue du Docteur Feltgen a cédé 290 parts sociales au prix de 7.250,- EUR à Madame Gisela Achenbach, traductrice diplômée, demeurant à L-7307 Steinsel, 77, rue Basse.

Pétange, le 31 janvier 2007.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2007029079/207/15.

(070022335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Access Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg B 64.046.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts du 15 septembre 2006, dûment enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2006, volume 922, folio 1, case 12, que la société INFOPARTNERS S.A., avec siège à Howald a cédé 210 parts sociales au prix de 5.250,- EUR à Madame Gisela Achenbach, traductrice diplômée, demeurant à L-7307 Steinsel, 77, rue Basse.

Pétange, le 31 janvier 2007.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2007029080/207/14.

(070022335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Hilsen Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.693.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007029072/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05294. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Zenith Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.463.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007029070/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06451. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Zenith Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.463.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007029068/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06454. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

ABC Translations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 61.132.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007029065/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Ambiente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.406.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007029063/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Rhein und Moselschiffahrt Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 93.317.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007029067/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Alca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.534.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007029059/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Alca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.534.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007029057/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Chine Investissement 2000, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.978.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 19 décembre 2006, enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, volume 440, folio 50, case 10, que les actionnaires de la société d'investissement à capital variable CHINE INVESTISSEMENT 2000, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.978, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 339 du 8 septembre 1992, ont prononcé la clôture de la liquidation de la société CHINE INVESTISSEMENT 2000.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège social de CACEIS BANK LUXEMBOURG au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007029078/242/22.

(070022320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Data-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 117, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 50.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007029029/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07913. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Data-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 117, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 50.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007029032/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07909. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Antony Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 13, rue Goesfeld.

R.C.S. Luxembourg B 90.135.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007029054/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Chalet Mierscherbiert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7525 Mersch, Rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 23.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007029043/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07930. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.
